

Former, outiller, sécuriser : les conditions d'un engagement juste

15 mai 2026

Version de travail - Cahiers de Dediçi



Un engagement solidaire ne devient juste que s'il est accompagné.

Il ne suffit pas qu'une personne soit volontaire pour qu'elle puisse entrer utilement dans une situation de vulnérabilité. La bonne volonté est précieuse, mais elle ne protège pas de tout. Elle ne donne pas automatiquement la bonne distance, les bons mots, les bons réflexes, la compréhension des limites, la connaissance des droits, la capacité de repérer les risques, ni la force de tenir dans la durée.

Autour d'une personne vulnérable, les situations peuvent être simples en apparence et très complexes en réalité. Il peut y avoir une fatigue ancienne, des tensions familiales, des difficultés de communication, des troubles cognitifs, des troubles psychiques, des conflits de loyauté, des démarches administratives inabouties, des désaccords entre professionnels, des peurs, des habitudes, des silences, des blessures ou des protections juridiques déjà en place. Entrer dans un cercle de personnes de confiance demande donc de l'attention, de la prudence et des repères.

Former les volontaires ne signifie pas en faire des professionnels. Il ne s'agit pas de transformer des citoyens, des proches ou des bénévoles en travailleurs sociaux, en soignants, en juristes ou en coordinateurs de parcours. Il s'agit de leur donner un langage commun et quelques points d'appui pour comprendre leur place. Une formation juste doit aider chacun à savoir ce qu'il peut faire, ce qu'il ne doit pas faire, ce qu'il doit signaler, à qui il peut s'adresser, comment respecter la personne, comment écouter l'aidant, comment rester dans son rôle et comment demander de l'aide.

Le premier outil est peut-être le plus simple : apprendre à ne pas prendre toute la place. Une personne volontaire peut avoir envie de bien faire, de réparer, de décider vite, de soulager immédiatement, de proposer des solutions. Mais dans la démarche Dediçi, la relation vient avant les solutions. Il faut d'abord écouter, comprendre, observer, laisser la personne exister, reconnaître l'aidant, repérer les acteurs déjà présents, ne pas ajouter de confusion à une situation qui en contient souvent beaucoup.

Le deuxième outil est la clarification des rôles. Qui est la personne impliquée ? Qui la défend ? Qui s'occupe durablement de la situation ? Qui apporte des compensations concrètes ? Qui représente ou soutient l'institution ? Ces questions permettent d'éviter les confusions. Un volontaire peut soutenir, relayer, alerter, accompagner, mais il ne devient pas automatiquement responsable de tout. Il doit savoir à quelle place il agit, avec quelles limites, et en lien avec qui.

Le troisième outil est la confidentialité. Une situation de vulnérabilité touche à l'intime. On ne peut pas raconter n'importe quoi, à n'importe qui, même avec de bonnes intentions. Les personnes volontaires doivent comprendre que la confiance repose sur la discrétion. Elles doivent savoir ce qui peut être partagé, avec qui, dans quel but, et ce qui doit rester protégé. La confidentialité n'est pas un obstacle à l'action ; elle est une condition de la confiance.

Le quatrième outil est l'alerte. Il faut aider les volontaires à distinguer ce qui relève d'un simple inconfort, d'un désaccord, d'une difficulté ordinaire, et ce qui doit être signalé rapidement : risque de maltraitance, épuisement grave d'un aidant, rupture de soins, isolement extrême, danger immédiat, abus de faiblesse, conflit grave, disparition d'un soutien essentiel. Une personne volontaire ne doit pas porter seule une alerte. Elle doit savoir vers qui se tourner.

Le cinquième outil est le droit au relais. Aucun volontaire ne doit être enfermé dans une situation. Même lorsqu'il agit avec cœur et sérieux, il peut être dépassé. Il peut être touché personnellement. Il peut manquer de temps. Il peut se rendre compte que la situation ne correspond pas à ce qu'il imaginait. Il peut avoir besoin de passer la main. Le relais n'est pas un échec. C'est une condition de durabilité.

Le sixième outil est le droit au retrait. Dans beaucoup d'engagements humains, les personnes restent trop longtemps par culpabilité. Elles n'osent pas dire qu'elles ne peuvent plus. Elles craignent de trahir la personne, l'aidant ou l'institution qui leur a fait confiance. Pourtant, un engagement sans droit au retrait devient dangereux. Il peut produire de la fatigue, du ressentiment, de la confusion ou une présence de mauvaise qualité. Reconnaître le droit au retrait, c'est protéger tout le monde.

Sécuriser l'engagement, c'est aussi protéger les personnes vulnérables. Une société qui appelle des volontaires doit être capable de vérifier, de filtrer, d'accompagner et d'intervenir en cas de difficulté. La confiance ne doit jamais être naïve. Il faut prévenir les intrusions, les abus, les dépendances affectives, les conflits d'intérêts, les confusions d'argent, les prises de pouvoir et les relations déséquilibrées. Cela demande un cadre éthique et juridique, même léger, mais réel.

Sécuriser l'engagement, c'est également protéger les aidants. Un aidant ne doit pas devenir le superviseur permanent des volontaires. Si l'arrivée d'une personne nouvelle augmente sa charge mentale, l'objectif est manqué. Il faut que les rôles soient clairs, que les interlocuteurs soient identifiés, que les difficultés puissent être reprises ailleurs, que l'aidant puisse dire ce qui va et ce qui ne va pas, sans avoir à tout gérer lui-même.

Sécuriser l'engagement, c'est enfin protéger les institutions. Si la CeA, le SPDA, les associations ou les partenaires territoriaux soutiennent une mobilisation de volontaires, ils doivent pouvoir le faire dans un cadre sérieux. Il faut des règles simples, des responsabilités lisibles, des procédures d'alerte, des références éthiques, des assurances si nécessaire, des médiations possibles, des modalités d'évaluation. Cela ne doit pas devenir une lourdeur administrative, mais cela ne peut pas être laissé au hasard.

La reconnaissance est une autre condition essentielle. Les personnes physiques volontaires ne doivent pas être considérées comme une main-d'œuvre invisible. Leur engagement doit être nommé, respecté, valorisé, soutenu. Cette reconnaissance peut prendre plusieurs formes : une attestation, une formation, une appartenance à une démarche territoriale, un accès à des temps d'échange, un soutien en cas de difficulté, une possibilité de supervision, une reconnaissance symbolique, ou, pour certains professionnels volontaires, une reconnaissance dans leur cadre de travail.

La question des professionnels volontaires mérite une attention particulière. Certains professionnels pourraient vouloir contribuer autrement que dans leur fonction habituelle. Ils connaissent les réalités du terrain, mais ils sont souvent pris dans des contraintes de service, de temps, de responsabilité et d'organisation. S'ils veulent participer à des cercles de confiance, il faudra clarifier leur place : agissent-ils comme professionnels ? comme citoyens ? avec l'accord de leur employeur ? avec un temps reconnu ? avec quelle responsabilité ? avec quel soutien ? Cette clarification est indispensable pour éviter les malentendus.

Former, outiller et sécuriser ne veut donc pas dire alourdir. Cela veut dire rendre possible un engagement durable. Une personne mieux préparée agit plus simplement. Une personne mieux soutenue ose demander de l'aide. Une personne mieux reconnue tient mieux dans le temps. Une personne mieux protégée peut rester à sa juste place.

Dans cette perspective, le SPDA pourrait jouer un rôle important. Il pourrait aider à produire des repères communs, à orienter les volontaires vers des formations courtes, à organiser des temps d'échange, à identifier des appuis éthiques ou juridiques, à relier les cercles aux acteurs compétents, à éviter que les engagements restent isolés. Il pourrait contribuer à faire de la solidarité citoyenne une solidarité soutenue, et non une bonne volonté abandonnée.

L'objectif n'est pas de professionnaliser toute la société. L'objectif est de permettre à des personnes ordinaires de contribuer sans se perdre, sans nuire, sans se substituer, sans être laissées seules. La solidarité a besoin d'humanité, mais elle a aussi besoin de cadres protecteurs. Elle a besoin de confiance, mais aussi de discernement. Elle a besoin d'élan, mais aussi de durée.

Ce septième cahier pose donc une condition de réussite : on ne peut pas appeler des volontaires sans leur offrir des repères, une formation, un soutien, une protection, une reconnaissance, un droit au relais et un droit au retrait. Un cercle de personnes de confiance ne tient pas seulement par la générosité ; il tient par une organisation prudente de l'engagement humain.

Ce texte appartient à la série des Cahiers de Dediçi consacrée au soulagement des aidants en Alsace, au SPDA et à la constitution progressive de cercles de personnes de confiance.